



Village DEGRAD SAVANE  
97350 IRACOUBO  
☎ 06 94 44 08 59

## **RÈGLEMENT**

**Du CHAMPIONNAT de FOOTBALL  
KALIÑA.**

***SAISON 2008***

***Du 05 juillet au 31 août 2008***

**Références : Règlement général des compétitions sportives**

**P.J. : Formulaire d'engagement  
Feuille de match**

## **ARTICLE 1 – GÉNÉRALITÉS**

L'association Jeunesse Sportive Golden Star organise le championnat de football kaliña ouvert aux clubs amérindien de la Guyane, qui débutera du 05 juillet 2008 jusqu'au 31 août 2008

**Les articles du règlement de la F.F.F., concernant l'application et l'observation des lois du jeu, ainsi que la pratique du football, seront strictement appliqués.**

**Le règlement particulier de l'A.J.S.G.S. sera appliqué pour tout ce qui concerne le déroulement de la compétition.**

## **ARTICLE 2 – PARTICIPATION**

### **2.1. Participation des clubs**

Les clubs qui désirent participer au championnat de football Kaliña doivent être inscrits à l'A.J.S.G.S. et après paiement de leurs frais de participation avant le 29 juin 2008 et fournir une liste des joueurs.

La participation des clubs est confirmée par un formulaire d'engagement diffusé à chaque club par l'AJS GS et dont le modèle est proposé en annexe 1.

**Sauf cas de force majeure (événements graves ou autres), tout club déclarant forfait dans les 48 heures précédant le début de la compétition devra le signaler à l'A.J.S.G.S .**

### **2.2. Composition des équipes**

Chaque équipe peut être composée de 16 joueurs, dont 5 remplaçants inscrits sur la feuille de match avant le début de la rencontre.

**ATTENTION : Seuls 3 remplaçants auront le droit de participer à la rencontre.**

### **2.3. Qualification des joueurs**

Pour être qualifiés, les joueurs doivent :

- être inscrits sur les contrôles du club engagé et titulaires de sa licence délivrée par l'AJS GS. **Il est rappelé que le club doit être en possession du certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive.**

**2.3.1. Aucun joueur non licencié pourra prendre part à la compétition.**

**2.3.2. Les joueurs non amérindiens seront limités à 3 sur la feuille de match**

**2.3.3. Tout club engageant un joueur non licencié se verra sanctionné par des pénalités.**

### **2.4. Licence des dirigeants et joueurs**

Tout dirigeant et joueur devra se munir d'une licence délivrée par l'AJS GS pour la saison en cours.

Les licences seront délivrées par l'A.J.S.G.S .

**Joindre obligatoirement pour la délivrance de la licence :**

**1 photographie récente  
Nom, Prénom et date de naissance  
Adresse  
Nationalité  
Nom du club**

## ARTICLE 3 – DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

### 3.1. Organisation générale

Le championnat comporte 2 phases :

- les équipes s'affrontent par match aller-retour.

Les matchs se déroulent normalement tous les mercredis et les week-ends.

Un classement sera maintenu à chaque fin de journée par l'association et sera communiqué aux clubs avec les différentes pénalités s'il y a lieu.

### 3.2. Calendrier

À partir des engagements parvenus à la date indiquée sur le formulaire d'engagement, l'association sportive établit un calendrier qu'elle transmettra à chaque club engagé. Ce calendrier doit être impérativement respecté, sauf cas de force majeure lié à des événements graves.

#### 3.2.1. \*Tournoi

La date et le lieu du tournoi seront fixés par l'AJSGS.

Toutes les équipes participantes au championnat kaliña seront conviées au grand tournoi pour clôturer l'événement sportif.

### 3.3. Terrain

**Les matchs du championnat AJSGS devront se dérouler sur des terrains de chaque club. En respectant l'espace de jeu (terrain adéquate) doit être en régularité (conforme aux règles), le traçage, la présence du filet de but, fanion dans le coin corner.**

### 3.4. Organisation des rencontres

Pour chaque rencontre du championnat :

#### 3.4.1. Le club recevant est chargé :

- De trouver un terrain réglementaire,
- D'assurer l'accueil de l'arbitre,
- Mettre à la disposition du délégué arbitrale, sifflet, cartons, fanion et ballon réglementaire.

#### 3.4.2. Chaque équipe en présence doit présenter un ballon à l'arbitre.

#### 3.4.3. Chaque équipe doit jouer avec des maillots de couleurs correspondantes à celles déclarées à l'engagement.

Au cas où 2 équipes présenteraient des maillots de même couleur, c'est l'équipe locale qui changera de maillots.

#### 3.4.4. Les maillots doivent être numérotés et correspondre au nom et numéro portés sur la feuille de match.

#### 3.4.5. La feuille de match **(et non une photocopie) doit être adressée par le club vainqueur**, au plus tard **le lendemain de la rencontre**, à l'association organisatrice.

**Tout retard de la feuille de match entraînera une pénalité comme définit le règlement.**

#### 3.4.6. **Toutes les personnes inscrites sur la feuille de matchs doivent être titulaires de la licence AJSGS.**

### 3.5. Arbitrage

3.5.1. L'arbitrage des rencontres est confié à :

- 1 arbitre désigné par l'association.
- 2 arbitres assistants fournis par chaque club.

**\*Chaque équipe présente obligatoirement un dirigeant licencié à l'AJSGS pour assurer la fonction d'arbitre assistant.**

3.5.2. En cas d'absence d'arbitres, les dispositions suivantes sont à appliquer :

Sous réserve d'être licencié à l'AJSGS :

- **Un arbitre absent : un arbitre assistant est désigné par tirage au sort entre un représentant de chaque club.**

### 3.6. Durée des matchs

Conformément au règlement de la FFF, la durée des matchs est pour les rencontres de **2 périodes de 45 minutes entrecoupées d'une période de repos de 5 minutes.**

### 3.7. Classement et qualification des équipes

#### 3.7.1. Phase championnat

Chaque match verra l'attribution du nombre de points suivants :

- match gagné	<b>4 pts</b>
- match nul	<b>2 pts</b>
- match perdu	<b>1 pt</b>
- match perdu pénalité	<b>0 pt</b>
- match forfait gagné	<b>3 pts</b>
- match forfait	<b>0 pt</b>

**ÉLIMINATION du CHAMPIONNAT au 3<sup>ème</sup> forfait.**

Tous les points acquis contre cette équipe ne seront pas pris en compte.

Si, à la fin de tous les matchs (joués dans les délais prévus), plusieurs équipes se trouvaient à égalité de points, elles seraient départagées de la manière suivante et dans l'ordre par :

- Le goal-average particulier (différence entre les buts marqués et encaissés),
- Le goal-average général (différence entre les buts marqués et encaissés sur l'ensemble des rencontres du championnat).

### 3.8 Le président de club

Il est responsable de l'application de l'ensemble des dispositions du présent règlement et, plus particulièrement, ce qui concerne d'une part :

- la qualification des joueurs et de l'encadrement de son équipe,
- mettre à la disposition un terrain réglementaire,
- la sécurité des matchs.
- veiller le déplacement de son arbitre désigné par l'association.

**D'autre part, il transmet, dans les 24 heures, les feuilles de matchs à l'association organisatrice du championnat.**

**Enfin, sa responsabilité est engagée lorsqu'il fait participer à une rencontre un ou plusieurs joueurs sans licence ainsi que des dirigeants sans licence.**

## ARTICLE 4 – DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

### 4.4. Documents à présenter avant le match

#### **4.4.1. Feuille de match**

Seules les feuilles de match mises en place par l'AJS GS seront utilisées. **Toutes les rubriques prévues doivent être renseignées.**

#### **4.4.2. Identification des joueurs (licence avec photo)**

À l'occasion de chaque rencontre, le club doit présenter pour chaque joueur les documents suivants :

- l'original de la licence délivrée par l'AJS GS au titre du club engagé et établie pour la saison en cours, à savoir du 28 juin 2008 au 31 août 2008.

**ATTENTION : Pour quelque motif que ce soit, un joueur ne pouvant présenter sa licence ne sera pas admis à disputer la rencontre sous peine de match perdu par son équipe. Match perdu pour les deux équipes si celles-ci ont fait participer un ou des joueurs sans licence.**

### **ARTICLE 5 – RÉSERVES ET RÉCLAMATIONS**

**Pour être prise en compte par l'association organisatrice concernée par le lieu de la rencontre, les réserves et réclamations doivent être formulées de la manière suivante :**

#### **5.1. Si elles portent sur la qualification ou l'identité d'un ou plusieurs joueurs :**

- Elles doivent être transcrites sur la feuille avant le début de la rencontre,
- Elles doivent être nominales et motivées,
- **Elles sont confirmées par lettre recommandée dans les 48 heures ouvrables suivant le match concerné et adressées au président de l'association.**

#### **5.2. Si elles portent sur des questions techniques :**

- elles doivent être formulées à l'arbitre par le capitaine plaignant à l'arrêt de jeu qui est la conséquence de la décision contestée ou, au plus tard, à l'arrêt de jeu suivant en présence du capitaine adverse et de l'un des juges de touches,
- elles doivent être inscrites à l'issue du match par l'arbitre sur la feuille de match et être contresignées par le capitaine réclamant, le capitaine de l'équipe adverse et le juge de touche concernée,
- **Elles sont confirmées par lettre recommandée dans les 48 heures ouvrables suivant le match concerné et adressées au président de l'association.**

### **ARTICLE 6 – FORFAIT**

- 6.1.** Tout club déclarant forfait général doit en aviser par lettre recommandée l'association immédiatement et au plus tard 8 jours avant le début de la compétition ou la date de la prochaine rencontre.
- 6.2.** **Tout club déclarant forfait pour la 3<sup>ème</sup> fois sera mis hors championnat ; les points attribués pour les rencontres précédentes seront purement et simplement annulés.**
- 6.3.** Tout club déclarant forfait pour une rencontre doit en aviser par lettre recommandée l'association au moins 8 jours avant la date du match sous peine d'une amende de 20 €.

### **ARTICLE 7 – SANCTIONS**

#### **7.1. Sanctions sportives**

Conformément aux dispositions de la réglementation disciplinaire sportive, **le deuxième carton jaune entraîne une suspension automatique d'un match ferme.**

**Carton rouge un match ferme.**

## **7.2. Sanctions financières (amendes)**

Pour la saison 2008, le barème suivant sera institué pour sanctionner des clubs ayant encourus des fautes :

- utilisation d'un ou plusieurs joueurs sans licence           10 €
- Feuille de match incomplète ou en retard                   10 €
- Forfait   20 €

**Ces versements seront à adresser directement par le club à l'association.**

## **ARTICLE 8 – L'ASSOCIATION**

**8.1 L'association se dégage de toutes responsabilités, en cas d'accident, d'incident survenu en cours de déroulement de la compétition.**

**8.2 L'association organisatrice demande à toutes les équipes prenant part à la compétition de s'engager obligatoirement à ses responsabilités en cas de faits divers qui pourront se produire pendant et après le trajet ou la rencontre.**

**Fait à Dégrad Savane le 01 juin 2008**

Organisateur

Président du club

J.C FRANCOIS

**Règlement permanent du  
Championnat Kaliña de Football de l'A.J.S.G.S.**

**FORMULAIRE DE  
PARTICIPATION  
Accompagné d'un montant de 130€**

**Saison 2008**

**À adresser IMPÉRATIVEMENT avant le 29 juin 2008**

Association jeunesse Sportive Golden Star.  
Village DEGRAD SAVANE  
97350 IRACOUBO  
Tél : 06 94 44 08 59

**NOM DU CLUB** (*Intégralement*) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**NOM du responsable:** \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Mobil : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

*Éventuellement*, **NOM du suppléant** : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Mobil : \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_

**Adresse postale** : \_\_\_\_\_

**COULEURS DES ÉQUIPEMENTS :**

Maillot : \_\_\_\_\_ Culotte : \_\_\_\_\_ Bas : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Je soussigné, Président du Club, \_\_\_\_\_ reconnaît avoir pris connaissance du règlement du championnat kaliña 2008. Je vous adresse la somme de 130 € représentant le montant du droit de participation.

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

(Signature et tampon du club)